

PRÉFECTURE du JURA

AVIS de CONSULTATION DU PUBLIC

Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE) Rubrique 2410-1 (travaux du bois et matériaux combustibles analogues) et 1532-2-a (stockage de bois ou de matériaux)

Arrêté préfectoral n° DCL/BRGAE-3920241021-002 Sur le projet d'installation d'une unité de granulation par la société EO2 Bourgogne – Franche-Comté sur le territoire de la commune de Salins-les-Bains

1 Description du projet:

Le projet déposé par la société EO2 porte sur un dossier de demande d'enregistrement relatif à la création d'une nouvelle unité de granulation dans le Jura dans la commune de Salins les bains. L'installation s'implantera sur un terrain de 8,3 ha dans la zone industrielle des Mélincols, située au Nord-Ouest de la commune. L'unité transformera des rondins de trituration, feuillus et résineux, en granulés de bois. Les granulés seront vendus en vrac ou ensachés et palettisés. La capacité de production de l'unité s'élèvera à 110 000 t de granulés par an. Le site comportera :

- * Une plateforme de stockage et de transformation des rondins,
- * Un séchoir à contact direct équipé d'un générateur d'air chaud à partir de biomasse,
- * Une unité de granulation,
- * Une unité d'ensachage et de palettisation,
- * Des zones de stockage des granulés.

2 Durée et périmètre de la consultation au public :

Par arrêté préfectoral n° DCL/BRGAE-39-20241021-002 du 21 octobre 2024 a été prescrite l'ouverture d'une consultation du public **du mercredi 13 novembre 2024 à 09h00 au mercredi 11 décembre 2024 à 16h00 inclus, soit pendant quatre semaines**. Le siège de la consultation se situera en mairie de Salins-les-Bains.

3 Modalités de consultation

Pendant la durée de la consultation, le dossier sera tenu à disposition du public :

- en mairie de Salins-les-Bains, lieu d'implantation du projet, aux jours et heures d'ouverture au public de la mairie ;
- sur le site internet des services de l'État dans le Jura à l'adresse suivante : <https://www.jura.gouv.fr / Accueil > Publications > Annonces & avis > Consultation du public > SOCIETE EO2 Salins-les-Bains>.

4 Modalités selon lesquelles le public peut présenter ses observations et propositions :

Le public pourra, du **mercredi 13 novembre 2024 à 09h00 au mercredi 11 décembre 2024 à 16h00 inclus**, formuler ses observations et propositions de la manière suivante :

- soit par voie électronique à l'adresse suivante : pref-enquetespubliques@jura.gouv.fr en précisant l'objet « SOCIETE EO2 Salins-les-Bains »;
- soit par correspondance : Préfecture du Jura à l'attention du BRGAE – 8 rue de la Préfecture – 39 000 LONS-LE-SAUNIER.
- soit sur le registre de consultation établi sur les feuillets non mobiles cotés et paraphés par le maire de Salins-les-Bains, disponible aux jours et heures d'ouverture de la mairie.

L'autorité compétente pour prononcer l'arrêté préfectoral relatif à cette demande, est le préfet du Jura.